CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

Dossier nº 500-11-042173-126

COUR SUPÉRIEURE

Chambre commerciale

Montréal, le 8 mai 2012

L'honorable juge Claude Auclair, j.c.s.

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE

CT-PAIEMENT INC.

Débitrice

et

RSM RICHTER INC.

Contrôleur

ORDONNANCE

AYANT lu la Requête pour l'émission d'une ordonnance prorogeant l'ordonnance initiale de suspension des procédures (Art. 11.02 Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies) (la « Requête »);

CONSIDÉRANT les dispositions de la LACC;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Débitrice et des différents intervenants que la prorogation demandée soit accordée;

CONSIDÉRANT l'affidavit de M. Denis Savard et le rapport du Contrôleur qui supporte la prorogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

- [1] ACCUEILLE la Requête;
- [2] DÉCLARE suffisant l'avis préalable de la présentation de la présente requête;
- [3] PROROGE et RENOUVELLE jusqu'au 27 juin 2012 à 17h la Période de suspension (telle que définie à l'Ordonnance Initiale de cette Cour datée du 23 février 2012), le tout sujet à tous les autres termes et conditions de l'Ordonnance Initiale (telle que prorogée et modifiée par des ordonnances du 23 mars 2012 et du 30 mars 2012);
- [4] LE TOUT sans frais.

Claude Auglair j.c.s.

Me Jean Legault Me Jonathan Warin LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

Me Martine L. Tremblay **KUGLER KANDESTIN**Procureurs de 4949097 Canada inc.

Me Antoine Leduc
BCF S.E.N.C.R.L.
Procureurs de Pivotal Payments Corporation

Me Mathieu Lévesque BORDEN LADNER GERVAIS Procureurs de Global Payments Direct, Inc.